



**INFORMATION DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORT REGION RHÔNE ALPES
« Commission Régionale d’Agrément »
BEESAC 2010**

La réunion de la Commission Régionale d’Agrément se réunira courant Mars 2010 pour valider les structures, désirant accueillir des stagiaires BEESAC, dans le cadre de leurs stages en situation pédagogique et technique.

Rappel des démarches à faire :

- Pour les structures déjà agréées en 2009, un dossier sera envoyé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des sports, avec retour du dossier à la Direction Départementale du lieu de la structure pour avis. Pour les structures non agréées en 2009, le dossier de demande d’agrément doit être retiré auprès de :

***Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
239 rue Garibaldi 69422 LYON
Tel : 04 72 84 55 55***

- Une structure ne peut être agréée, que si elle en a fait la demande dans les délais, et qu’elle se soit déclarée auprès de la Direction Départementale afin d’obtenir un N° d’Etablissement.
- Le Tuteur du stagiaire, doit lui aussi se déclarer auprès de la Direction Départementale afin d’obtenir un N° d’Educateur. Le tuteur doit être titulaire du Brevet d’Etat au moins depuis un an.